ASSEMBLÉE NATIONALE

Procès-verbal
Le vendredi, 26 mai 2000 - n° 113

10 heures
Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 230 Loi concernant la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville. — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 2000, sous réserve de l'article 22 du Règlement.
(Dépôt n° 1145-20000526)

Mme Signori (Blainville) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 230, Loi concernant la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 230 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l’aménagement du territoire et la ministre d’État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de rapports de commissions

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 24 mai 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 133 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la Nation Naskapi de Kawawachikamach. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1146-20000526)

Mme Charest (Rimouski), à titre de vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 25 mai 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 100 Loi modifiant la Loi sur les fondations universitaires. Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 1147-20000526)

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 18 mai 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 109 Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1148-20000526)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. MacMillan (Papineau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 263 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les services essentiels en adaptation scolaire.

(Dépôt n° 1149-20000526)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

> Copie d'une lettre, en date du 25 mai 2000, envoyée à M. Douglas Burns, représentant du Comité des patients du Centre universitaire de santé McGill, par Mme Kathleen Weil, président du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, concernant l'utilisation de certains médicaments dans les traitements du cancer.
>
> (Dépôt n° 1150-20000526)

Votes reportés

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 223 du Règlement, le vote reporté à la séance du jeudi 25 mai 2000, sur la motion de M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, sera tenu à la prochaine séance.

Motions sans préavis

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, propose :

> QUE l'Assemblée nationale offre ses condoléances à la famille de l'honorable Alcide Courcy, député d'Abitibi-Ouest de 1956 à 1970 et ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, dans le gouvernement de l'honorable Jean Lesage, de 1960 à 1966.

Conformément à l'ordre adopté à la séance du jeudi 25 mai 2000, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. le Président invite ensuite l'Assemblée à observer une minute de silence.

M. Bordeleau (Acadie) propose :

> QUE, compte tenu de l'existence de la *Loi sur les langues officielles*, du nombre croissant de plaintes déposées devant le commissariat aux langues officielles et de la volonté bien légitime de conserver et de développer au Québec les emplois et l'expertise déjà reconnue dans le secteur aéronautique, l'Assemblée nationale du Québec incite le gouvernement fédéral à prendre, dans le cadre du projet de loi C-26, les moyens nécessaires pour permettre, dans le transport aérien au Canada, le respect de l'équilibre linguistique représentatif de la réalité canadienne, à la fois au plan de l'usage et des services à la clientèle, de même qu'une absence de discrimination systémique en matière d'embauche.

Du consentement de l’Assemblée, en application de l’article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

———————

M. Whissell (Argenteuil) propose :

> QUE l'Assemblée nationale félicite les 20 lauréats récompensés lors du Gala des Phénix de l'environnement.

Du consentement de l’Assemblée, en application de l’article 84 du Règlement, un débat s’ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission des institutions, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi sur la police;

Et, du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 143 du Règlement :

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre et de terminer ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 134, Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 18 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 01.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

À 22 h 05, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 30 mai 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU